

05/2021

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-verbal de la séance du
16 SEPTEMBRE 2021

* * *

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, M. Stéphane Aiello, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Yves Mignotte, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Françoise Clénet), M. Thomas Hay (procuration à M. Philippe Bretaudeau), M. Eric Betschart (procuration à M. Yves Mignotte).

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle Romi

Date de la convocation : 10 septembre 2021

* * * * *

Après le mot d'accueil, **Monsieur le Maire** ouvre la séance et donne lecture des 3 pouvoirs déposés.

* * *

Monsieur le Maire propose d'inverser les sujets pour permettre à Jean-Pascal Hébrard de présenter la prospective 2040 et souhaite en point divers présenter le projet de territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

* * *

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération n° 21.09.02

FINANCES

Emprunts, subventions, dotations

- ♦ *Autorisation donnée au Maire de lancer la phase 2 de l'étude prospective territoriale et de solliciter toutes subventions*

Monsieur le Maire rappelle que,

Par délibération du 23 mai 2019, le Conseil municipal a autorisé le lancement d'une étude prospective territoriale. Pour l'accompagner, la ville a sollicité Loire-Atlantique Développement - Société Publique Locale (L.A.D.- S.P.L.) dont elle est actionnaire. L.A.D.- S.P.L. a ainsi pu produire une synthèse des travaux et des perspectives dans le cadre de son étude dénommée 'Clisson 2040'.

Fin décembre 2020, la commune a été retenue au titre du programme 'Petites villes de demain' initié par l'Etat et, de ce fait, du dispositif 'Cœur de bourg / Cœur de ville' initié par le Département de Loire Atlantique. Elle a signé une convention d'adhésion à ce programme qui l'engage avec d'autres partenaires.

L'ambition de la ville étant :

- D'affirmer un centre attractif, connecté à des polarités vivantes,
- De développer une ville plaisir, singulière, qui revendique sa douceur de vivre,
- De conforter une dynamique productive durable aux portes de la métropole, au cœur de son terroir,

L'objectif est de finaliser la démarche de prospective stratégique et de lancer la seconde phase en s'appuyant sur une gouvernance de projet pérenne entre toutes les parties prenantes (collectivités, institutions, habitants et acteurs du territoire).

C'est pourquoi la commune fait appel à Loire Atlantique Développement - S.P.L., dont elle est actionnaire, pour l'accompagner dans la finalisation de son projet stratégique et la programmation des actions développées à son service que l'on peut détailler ainsi :

- Finaliser la mission Clisson 2040,
- Formaliser un plan guide des actions à mener, en élargissant les interfaces avec les faubourgs du cœur de ville (Ce plan guide sera versé au projet d'O.R.T. intercommunale).

Pour mener à bien cette prestation d'un montant estimé à 20 675 € HT, le plan de financement, serait le suivant :

	Dépenses	Recettes
Total HT	20 675,00 €	
Région des Pays de la Loire		5 000,00 €
Département de Loire-Atlantique		6 202,50 €
Autofinancement ville		9 472,50 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 23 mai 2019 autorisant Monsieur le Maire à lancer une d'étude d'aménagement du centre-ville et à solliciter toutes subventions,

VU la présentation faite en Comité de pilotage 'Etude prospective territoriale' en date du 9 septembre 2021,

VU l'avis favorable émis par la Commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 9 septembre 2021,

CONSIDERANT la définition du projet, ses étapes clés et le calendrier proposé,

Après en avoir délibéré, À la majorité (1 abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la phase 2 de l'étude prospective territoriale,

SOLLICITE toute subvention auprès de la Région des Pays de la Loire et du Département de Loire-Atlantique ou de toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier pour cette opération,

MANDATE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, pour signer tout document relatif à la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Débat

Monsieur le Maire rappelle que l'étude a été présentée en Comité de pilotage (regroupant les élus du Conseil municipal, les services de la Préfecture, les services départementaux, régionaux et de l'Etat, les représentants de la Communauté d'agglomération) et en Commission Finances. Il rappelle également que l'étude a commencé sur le mandat précédent et donc note que certains élus ici présents n'ont pas pris connaissance des prémices de cette étude. Il rappelle donc la finalité de cette étude démarrée en 2019 qui vise à une projection de la commune dans 20 ans. Du fait des élections et de la crise sanitaire, les travaux ont dû être interrompus. Il évoque la balade urbaine des élus pour présenter les travaux initiés sur le précédent mandat. Il invite Monsieur Hébrard à présenter le diagnostic.

Monsieur Hébrard indique que cette étude qui était prévue constitue l'aboutissement de concertations issues de la balade urbaine, de travaux que mène en parallèle le C.A.U.E., des études complémentaires issues de la sélection de la ville dans le cadre du programme 'Petites villes de demain' et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 'Cœur de bourg, Cœur de ville', des habitants.

Il rappelle le début du projet en 2003 et propose une mise à jour entre les projets prévus et ceux non prévus et induits par les conséquences des projets prévus et cela tout en conciliant les projets nouveaux (révision du Plan Local d'Urbanisme, animation du centre-ville) et tout en restant dans une démarche locale et nationale de redynamisation des centres-villes, de proximité et de rayonnement dans le respect des contraintes écologiques et sociétales.

Il souligne également l'importance de l'identification de tous les leviers d'actions à disposition qui permettront d'ajuster le curseur de l'ambition.

Il rappelle les critères d'aménagement : mobilité, tourisme, histoire, architecture, paysage, sociaux-économique, patrimoine, ...

Il indique que cette étude pluridisciplinaire a permis d'établir un travail qui a permis de définir les dynamiques du territoire, d'imaginer ce que Clisson pourrait être demain. Elle a permis d'identifier les fondamentaux et les tensions de Clisson.

Il rappelle tout ce qui a servi à l'ingénierie du projet : la balade urbaine avec le Conseil municipal, le travail du C.A.U.E., le recrutement d'une cheffe de projet 'Petites villes de demain', d'un manager de commerces.

Il nomme tous ceux qui ont participé à cette étude.

Il rappelle le contexte historique de la ville (guerres de Vendée) qui s'est reconstruite à partir de cette notion de paysage sans éluder les critères économiques et sociaux. Pour capter les flux de population permanente ou transitoire, il indique que cela nécessite d'avoir des services (santé, infrastructures, logements...). Il évoque l'attractivité de la ville (animations, le château, les parcs) qui ne doit pas être l'apanage du seul centre-ville. Il définit une autre finalité à cette étude : anticiper les besoins d'une économie productive et présente (moulins, l'industrie Elis...) tout en anticipant les besoins de cette économie de demain en matière de foncier et d'immobilier d'activité pour permettre à ces entreprises de se développer. Il évoque la nécessité de définir les besoins en infrastructures liées aux nouvelles formes de mobilité, de mieux connecter les équipements via les mobilités douces pour permettre une cohésion du territoire.

Il définit l'importance de l'étude en informant qu'elle permettra à la collectivité de s'engager dans une stratégie de transition écologique et d'accompagner l'initiative privée pour ne pas subir les mutations.

Il indique avoir mené un travail sur la définition du « modèle clissonnais » dans ses liens à Nantes et son terroir avec les communes voisines. Il définit la représentation de la ville (capitale du vignoble), le positionnement stratégique de Clisson, à l'interface des marches de Bretagne, du Choletais via les lignes ferroviaires, de Nantes, d'où la nécessité d'équipements au service du bassin de vie à assumer.

Il évoque la situation de Clisson, centre de commerces et de services, placée sur un axe productif entre le pays nantais et la vendée choletaise. Il indique que Clisson a gardé un lien avec la rivière, le patrimoine, a développé ses activités événementielles. Il cite un des enjeux majeurs pour continuer en ce sens : l'optimisation du foncier.

Il voit en Clisson la possibilité de devenir un carrefour auquel viennent se grever des initiatives financières, associatives, de collectifs de citoyens et de collectifs d'entreprises.

Il évoque la question des mutations environnementales et climatiques qui change la perception du tourisme de plus en plus durable et local et qui attire les gens de l'extérieur même si le numérique permet de visiter en ligne. Il dit que le modèle du public touristique est en pleine mutation (retraités, jeunes, familles) et que cela est lié à la question de la mobilité et à la crise sanitaire, pendant laquelle le tourisme d'affaire en a pâti (développement de la visio-conférence).

En synthèse, il souligne l'importance de la connexion de Clisson à ceux qui n'y habitent pas, aux faubourgs, aux autres sites de la commune (villages et hameaux). Il considère que cela nécessite aussi des perspectives de contournement d'une partie du trafic de la ville qui permettra d'alimenter la zone d'activité de façon plus efficace et permettra un développement des modes doux au sein de la ville. Il pose en conséquence la question du stationnement de proximité et d'accessibilité qui bénéficiera aux habitants comme à ceux qui n'habitent pas Clisson.

Il expose le travail du C.A.U.E. qui a travaillé sur l'histoire de la commune et sur la constitution du tissu urbain qui a muté déjà de par la seule initiative des habitants en réhabilitant, en étendant, en divisant leur logement.

Il informe que le C.A.U.E. établit une réflexion sur les enjeux et perspectives et potentiels d'évolution des espaces publics pour permettre à la ville de mettre en œuvre ses choix de demain.

Il informe également qu'à la fin de l'étude l'assemblée aura à définir le périmètre de la commune, ses entrées de ville.

Il présente la carte de la balade urbaine des élus en février 2021 et la réflexion à avoir sur les sites visités.

Il retient l'importance des lieux de pouvoir et de commerce et de production pour l'image de Clisson de demain, qui dépend aussi des équipements, des habitats, de conjonction de multi modalités, de nœuds ferroviaires et qui conserve ses entités (Hellfest, parcs, circuits touristiques).

Il souligne l'importance de la créativité de la collectivité, des associations, des entreprises et des habitants pour établir le Clisson de demain.

Il ambitionne pour Clisson le bien-vivre (patrimoine historique et naturel), la solidarité, l'habitabilité (logements, espaces collectifs), la résilience (conforter une dynamique productive durable aux portes de la métropole, au cœur de son terroir), le dynamisme économique via des équipements et infrastructures, la gérance du territoire à amortir toute situation accidentelle, l'attractivité du cœur de ville qui reste attractif et connecté aux autres polarités et qui revendique sa douceur de vivre.

Il indique que beaucoup de choses restent à compléter et à enrichir par des réflexions qui iront au-delà des limites communales.

Monsieur Nicolon demande pourquoi la gare n'est pas identifiée comme une entrée de ville puisqu'elle constitue une entrée de ville pour les usagers du train car c'est un mode de transport d'avenir, et d'autant que des entrées de ville existent pour les automobilistes.

Il demande également comment imaginer Clisson 2040 à l'aune des accords de Paris sur le climat. Il indique que cela n'est pas pareil d'organiser une ville en fonction de la voiture et d'organiser une ville en fonction des impératifs climatiques qui vont s'imposer à tous.

Monsieur Hébrard répond que la gare est bien évidemment identifiée comme une entrée de ville et qu'un travail peut être fait pour l'aménagement du paysage en amont de la zone urbaine. Néanmoins, il insiste sur les entrées de villes par les voies routières, car elles constituent le périmètre de la ville. Concernant la deuxième question, il répond que cela dépend de l'aspect réglementaire, du volontariat de la collectivité, des aides de soutien de l'Etat. Il est évident pour lui que le programme d'actions stratégiques 'Cœur de ville' ne résumera pas la stratégie environnementale de la commune. Il invite également à ce qu'il n'y ait pas de coupure entre les deux. Il rappelle que rien n'est figé et qu'il est nécessaire d'enrichir le projet de réflexions pendant le mandat portant par exemple sur les équipements (qui sont un des éléments importants dans la transition énergétique). Il rappelle que ces réflexions nécessitent du temps et des arbitrages et des moyens mais qu'il ne faut pas perdre de vue les 3 ambitions : la résilience, le bien vivre et la solidarité qui doivent aider à arbitrer.

Monsieur le Maire explique que ce document doit rester évolutif avec le Tivoli, les logements sociaux de la rue de la Trinité, la réhabilitation du groupe scolaire qui doit rester autonome en énergies. Il répond à Monsieur NICOLON que la septième entrée correspond à la gare.

Monsieur Nicolon indique qu'il y a 7 entrées routières d'où sa remarque.

Monsieur le Maire indique qu'il y a une coquille dans le document.

Monsieur Hébrard remarque la capacité à suivre le projet dans le temps via notamment les recrutements, les entretiens avec les acteurs locaux.

Monsieur le Maire note la nécessité de se projeter au travers de l'intercommunalité et de son projet de territoire et la difficulté de faire ce travail. Il rappelle que suite à l'étude de 2003, le projet n'a pas évolué. Il souhaite qu'annuellement, on puisse ajuster le projet en y intégrant des thématiques permettant d'enrichir le projet.

Monsieur Hébrard rappelle la convention-cadre qui a été signée avec l'intercommunalité et avec les partenaires institutionnels (Banque des territoires, Etat, Département) et que cette convention permet de ne pas perdre du temps pour la finalisation du projet. Le but étant de formaliser un programme d'actions et d'approfondir certains secteurs à enjeux, il indique qu'il s'agit de rapidement poser les bases pour laisser la place à l'animation de la mise en œuvre du projet et d'établir des fiches actions et de mettre autour de la table les différents partenaires.

Il évoque également le fait d'intégrer des études telles Shop'in sur le commerce, des diagnostics perspectives d'OPAH-RU avec l'A.N.A.H., des études financées par l'Etat via l'agence nationale de la cohésion des territoires qui bénéficient aux villes du programme 'Petites villes de demain' dont il va falloir tenir compte.

Il indique l'importance de la concertation, qui va nourrir et compléter les documents de planification (schémas intercommunaux, Plan Local d'Urbanisme), avec le Conseil municipal, les Comités techniques (sécurité, social...), le Comité de pilotage suite à une réunion publique qui pourrait avoir lieu en octobre et qui serait la fondation d'un premier temps annuel de partage du projet.

Il rappelle la nécessité de s'accorder pour dans un second temps assurer la mise en œuvre via les services et via les leviers d'actions à mettre en œuvre pour formaliser le projet.

Il invite à faire de ces réunions publiques des événements récurrents qui permettent d'impliquer les habitants.

Il présente le calendrier :

- 09/09/2021 : Comité de pilotage
- 16/09/2021 : Conseil municipal pour le lancement de la phase 2
- Mi-octobre : Réunion publique

- Novembre 2021 : Comité de pilotage pour mettre à jour le document perçu suite à la réunion publique
- Décembre 2021 : présentation du projet aux partenaires (Département, Région, l'Etat, Banque des territoires, l'A.N.A.H.)
- Janvier 2022 : finalisation des fiches actions pour la formalisation du document et de la convention-cadre avec les partenaires du projet que rédigera la cheffe de projet en lien avec les services et que le Conseil municipal devra approuver.

Monsieur le Maire indique que cette 2^{ème} phase a un coût et que cela nécessite d'approuver cette délibération. Il remercie Monsieur Hébrard de cette présentation.

* * *

Monsieur le Maire présente Amandine Le Borgne, nouvelle Directrice Générale Adjointe.

* * *

✦ **Étude et vote du Procès-verbal issu de la séance du 01^{er} juillet 2021**

Sans observations, le procès-verbal du 01^{er} juillet 2021 est adopté à la majorité (1 abstention).

* * *

Délibération n° 21.09.01

FINANCES

Affaires diverses

- ✦ **Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'examen de la gestion de la commune de Clisson**

En application de l'article L.211-8 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire a examiné, pour les exercices 2015 et suivants, la gestion de la commune de Clisson.

Par courrier en date du 23 février 2021, la Chambre Régionale des Comptes a notifié, à la commune, le rapport d'observations provisoires. La commune a répondu à ce rapport le 1^{er} mai 2021. Dans sa séance du 3 juin 2021, elle a arrêté les observations provisoires qui ont fait l'objet d'un rapport transmis le 19 juillet 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, aucune observation quant au rapport d'observations provisoires n'a été établie.

La Chambre Régionale des Comptes, qui a notifié à la commune le rapport d'observations définitives, présente les observations organisées selon les points suivants :

- 1) *Les suites du précédent contrôle,*
- 2) *L'organisation de la commune,*
- 3) *L'appréciation de la qualité de l'information financière et comptable,*
- 4) *L'examen de la situation financière,*
- 5) *L'investissement et la dette,*
- 6) *Le fonctionnement des services de la collectivité.*

Conformément à l'article L.243-6 du Code des juridictions financières, ces observations sont communiquées à la plus proche réunion du Conseil municipal. Ainsi, le rapport définitif a été joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'Assemblée.

La forme ayant été respectée, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à débattre de son contenu.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

VU l'article L.211-8 du Code des juridictions financières,

VU l'article L.243-5 du Code des juridictions financières,

VU l'article L.243-6 du Code des juridictions financières,

VU l'avis favorable de la Commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 09 septembre 2021,

CONSIDERANT le rapport de la Chambre Régionale des Comptes joint en annexe,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à la gestion de la commune de Clisson pour les exercices 2015 et suivants,

PRECISE que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur présentera dans un rapport devant cette même assemblée les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques et à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Débat

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de recommandations à faibles enjeux et demande à M. Deput de faire la synthèse de ce rapport.

Monsieur Deput précise que le contrôle a commencé en août 2020. Il définit en quoi cela consiste : il explique que le service 'Direction Générale' reçoit un questionnaire de la Chambre Régionale des Comptes avec un certain nombre de thématiques (ressources humaines, intercommunalité, crise sanitaire, finances...), que des documents leur sont envoyés et qu'une rencontre fait suite après étude des documents entre Monsieur le Maire et le magistrat qui vient présenter son contrôle. Il informe que des échanges quasi hebdomadaires entre le service et le magistrat et la vérificatrice ont eu lieu sur plusieurs mois. Il précise que l'intercommunalité a également été examinée d'où des thématiques communes.

À l'issue de ces rencontres très nombreuses, il signale qu'un rapport d'observations provisoires, non communicable, est envoyé à Monsieur le Maire qui a la possibilité de répondre. Il explique que le rapport est amendé de cette réponse et qu'un rapport d'observations définitives est envoyé suite à une séance de la Chambre Régionale des Comptes. Il précise alors qu'il y a encore possibilité d'apporter une réponse, réponse qui est annexée au rapport d'observations définitives.

Il explique que le choix a été fait de ne pas répondre car il n'y avait pas de remarque supplémentaire à faire.

Il souligne qu'il s'agit d'un rapport sur lequel le Conseil municipal doit débattre et non voter. Il définit ce rapport comme étant régulier s'appliquant sur les exercices 2015-2019. Il fait remarquer que la commune de par sa taille et son importance (ville centre et siège de la Communauté d'agglomération) pourra à nouveau faire l'objet d'un nouveau contrôle de la Chambre Régionale des Comptes à la fin du mandat actuel.

Il précise que les recommandations du précédent contrôle ont été en parties mises en œuvre et que des efforts restent à faire notamment dans la démarche de performance sur les principaux projets de mutualisation avec la Communauté d'agglomération et dans la gestion communale des marchés publics en termes de publication des informations et non en termes de procédure de mise en concurrence ou de procédure de marchés publics mais simplement dans la publication du recensement annuel des marchés publics.

Il indique que la Chambre reproche l'absence de transfert intégral des excédents à la Communauté d'agglomération, suite à la loi Notre et au transfert des compétences 'Eau' et 'Assainissement'. Il note une coopération qui mérite d'être explicitée en matière de tourisme.

Il déclare également que la Chambre souhaite que la commune aille plus loin notamment en termes de mutualisation avec la Communauté d'agglomération notamment en termes de marchés publics et en termes de Règlement Général sur la Protection des Données. Il déclare que la Chambre reproche l'absence d'adoption d'impact financier fiscal puisque le Conseil municipal avait voté contre sur le mandat précédent.

Sur la question de la qualité de l'information financière et comptable, il indique que selon la Chambre, elle doit progresser et que le budget voté gagnerait en sincérité par une appréciation plus exacte du poste 'Charges exceptionnelles'. Il rappelle que le choix a été fait de rendre le plus sincère possible les postes de Charges et de Recettes et pour permettre d'équilibrer le budget il a été fait le choix d'afficher l'excédent dans les charges exceptionnelles, la solution étant de réduire l'excédent, ce qui correspond à une autre recommandation de la Chambre. En termes d'accessibilité des informations financières, il évoque la publication des informations relatives aux subventions de plus de 23 000 €, la seule subvention de ce montant étant celle octroyée au Hellfest notamment par la mise à disposition de terrains ; il évoque également la publication des informations relatives aux marchés publics (il indique que cela est en passe de se résorber via la mise en place d'un logiciel de gestion des marchés publics).

Concernant la fiabilité comptable, il indique que la Chambre la considère de qualité suffisante et a ainsi pu procéder à l'analyse financière sur la base des comptes communaux produits. Concernant la trésorerie, il parle d'une situation excédentaire de 2 millions d'euros qui a été abondé du fait de l'absence de transfert de l'excédent concernant le transfert de la compétence 'Eau potable' à la Communauté d'agglomération. Il rappelle également que la situation sanitaire liée au Covid a entraîné un retard dans certaines opérations et donc un paiement des factures en 2020, ce qui a renforcé cet excédent de trésorerie puisque la Chambre n'a pas pris en compte l'étude de l'exercice 2020.

Il rapporte que la Chambre préconise une mobilisation plus importante du fonds de roulement plutôt que des emprunts afin d'ajuster la trésorerie devenue surabondante. Il informe que la commune a pris un engagement en ce sens. Au niveau de l'investissement, il indique que la commune possède un investissement supérieur à la moyenne et donc dynamique considérant le ratio présenté à chaque Débat d'Orientations Budgétaires.

Au niveau de la dette, il explique qu'elle a augmenté par choix du fait d'un investissement important. Il informe que le choix a été fait d'ajuster le programme d'investissement afin de ramener le ratio de l'endettement de la commune à un ratio plus proche du ratio national correspondant à celui des communes de même strate. Il indique que la Chambre préconise un recours à l'autofinancement et que la commune a pris un engagement en ce sens.

Concernant les marchés publics, il indique que la Chambre préconise une mutualisation avec la Communauté d'agglomération. Il évoque la subvention à des événements locaux par des entreprises qui sont titulaires de marchés publics. Il cite le cas de la patinoire. Suite au conseil de la Chambre de renoncer à ces subventions, il informe que la commune a fait le choix d'y renoncer. Concernant les délais de paiement qui dépassaient 30 jours, il indique qu'avec la dématérialisation ces délais ont été raccourcis.

Il lit les recommandations de la C.R.C. :

- Recommandation n° 1 : améliorer la sincérité budgétaire, en faisant une appréciation plus exacte du poste des charges exceptionnelles.
- Recommandation n° 2 : assurer la mise en ligne sur le site internet de la commune des informations relatives aux subventions (loi du 7 octobre 2016) ainsi que les données essentielles des marchés publics (art. L. 2196-2 du code de la commande publique).
- Recommandation n° 3 : ajuster le niveau d'emprunt aux besoins réels de la commune.
- Recommandation n° 4 : améliorer le suivi pluriannuel des crédits d'investissement en utilisant les autorisations de programme et en délibérant sur les modifications substantielles du plan pluriannuel d'investissement.
- Recommandation n° 5 : mettre fin à la participation financière d'entreprises titulaires de marchés publics au financement d'opérations de la commune.
- Recommandation n° 6 : renforcer le suivi des marchés publics en recherchant leur mutualisation avec la Communauté d'agglomération et ses autres communes membres.
- Recommandation n° 7 : veiller au respect du délai global de paiement par l'amélioration de celui du mandatement, tout en liquidant les intérêts moratoires dus en cas de dépassement du délai de paiement réglementaire.

Monsieur le Maire complète les propos de M. Depeut en indiquant que certaines de ces recommandations sont obsolètes car déjà prises en compte.

Monsieur Mignotte a distingué les recommandations en 2 catégories : il distingue les points techniques (il salue le travail de Monsieur Depeut et de ses équipes et ne souhaite pas entrer dans le détail car des réponses satisfaisantes ont pu être apportées sur ces points techniques : amortissements, mise en place de chorus, ...) des points pratiques : il lui semble que la Chambre utilise des termes forts comme une « budgétisation insuffisamment sincère » (les charges exceptionnelles, selon lui, floutent le budget), « la pratique actuelle comporte des risques en matière de probité », « l'absence d'analyse prospective de programmation pluriannuelle des investissements » (il dénonce le manque de rigueur dans le suivi des projets notamment pour la salle festive).

Il demande pour quelles raisons ces pratiques ont été mises en place et pour quelles raisons elles durent encore aujourd'hui (il reproche le manque de clarté portant notamment sur le budget de fonctionnement de la salle festive).

Monsieur Nicolon constate que ce contrôle soulève des questions inédites qui intéressent directement les clissonnais.

Il souligne l'explosion de l'endettement dont le nombre d'années ne fait que s'accroître passant de 2 années à 7 années entre 2014 et 2020. Il rappelle les alertes qu'il a pu faire au cours des années et qui rejoignent les recommandations de la Chambre Régionales des Comptes. Il rappelle que ces alertes ont toujours été contestées et que cela reflète l'état d'esprit vis-à-vis de l'équipe minoritaire (refus systématique des propositions, une suppression des lieux de travail et de débat en commun, le manque de communication envers l'équipe minoritaire, une augmentation démesurée des pouvoirs du maire). Il demande les raisons du maintien de fonds de roulement, de trésorerie et de l'augmentation des tarifs scolaires pour les familles ou du refus de la demande de révision des tarifs de l'eau.

Il demande, vu la trésorerie, les raisons des ventes du patrimoine foncier communal. Il note que cet afflux de trésorerie se fait au dépens des clissonnais et demande à ce que la Commission 'Finances' se saisisse de cette question et étudie la révision des tarifs aux familles pour un budget de fonctionnement sain.

Il évoque les délais de paiement beaucoup trop importants des prestataires et entreprises par la ville de Clisson qui ont été soulignés par la C.R.C. et qui sont contraires au soutien actif de l'économie locale. Il demande des réponses chiffrées et claires et des moyens dédiés aux réponses de la C.R.C.

Il demande enfin pourquoi avoir récupéré le mécénat d'entreprises en faveur de la ville au risque d'un conflit d'intérêt possible souligné par la C.R.C. Il reproche le manque de soutien aux associations qui bénéficiaient du mécénat d'entreprises et de fondations avec le soutien de la ville. Il rappelle que cela constituait une tradition communale. Il demande d'orienter le mécénat vers les acteurs associatifs locaux. Il rappelle les bases du fonctionnement démocratique : la transparence, l'information à tous les conseillers municipaux, la défense des associations du territoire et des intérêts économiques locaux. Il souligne que cette fois-ci des magistrats indépendants appuient ses

propos et définit ces recommandations comme étant des obligations et dont les réponses à apporter le seront dans la transparence et en lien avec tout le Conseil municipal.

Madame Romi souhaite compléter les demandes faites et note le manque de transparence pour le Conseil municipal et pour les clissonnais. Elle rappelle que les conseillers municipaux sont tous garants de l'intérêt général. Elle regrette l'absence de discussion auprès des conseillers municipaux sur les gros investissements qui aurait permis de ne pas statuer trop rapidement sur ces projets. Elle énonce les remontées de la Chambre qui évoque le restaurant scolaire qui, au départ, devait être juste requalifier et qui au final a été reconstruit, passant de 0,15 million à 1,9 million. Elle évoque la salle festive devenue salle multifonctions qui est passée de 2,1 millions dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de 2015, à 3,4 dans celui de 2017 et à 4,3 millions d'euros à la livraison sans délibération du Conseil municipal. Elle indique que cela induit un problème de légalité et que le Conseil municipal aurait dû se prononcer sur l'augmentation du coût de la salle via des autorisations de programme modificatives.

Elle demande une amélioration du suivi des projets par des autorisations de programme et la possibilité de délibérer sur les modifications substantielles du Plan Pluriannuel d'Investissement dès l'automne 2021 pour permettre d'apprécier l'impact des futurs projets. Elle souhaite enfin pour les clissonnais une transparence et demande la confirmation que dès l'été 2022, il y aura plus de transparence et demande pourquoi cette période.

Concernant la recommandation n°5 de la C.R.C., elle demande à ce que l'absence de participation financière d'entreprises titulaires de marchés à des événements locaux soit appliquée à tous les marchés et non pas aux marchés supérieurs au montant de 40 000 €, comme l'avait indiqué Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire répond que la transparence est bien présente et rappelle qu'entre 2008 et 2014, il recevait peu de documents de travail.

Concernant la salle multifonctions, il confirme qu'au départ il s'agissait effectivement d'une salle festive et que le projet évoluant, cette salle est devenue salle multifonctions. Il rappelle le coût de la salle, 4,3 millions d'euros toutes dépenses confondues et le coût réel pour la collectivité qui est de 3 millions d'euros du fait des subventions de l'Etat et du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée que l'on reçoit l'année qui suit.

Concernant les pouvoirs du Maire, il indique qu'entre la délibération de 2008 et celle de 2014 qui attribue les pouvoirs du Maire, il n'y a pas de différence ni d'évolution sur les marchés et emprunts. Sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.), il rappelle qu'il a été voté en 2015 puis en 2017 (sans vote).

Il souhaite une présentation annuelle du P.P.I. car c'est un document qui évolue en fonction des dotations de l'Etat.

Concernant la probité de l'équipe municipale, il n'a aucun doute. Il confirme s'être engagé dans la participation financière d'entreprises titulaires de marchés à des événements locaux pour des marchés au seuil de 40 000 €. Il évoque la sincérité du budget, et indique que le choix a été fait de mettre l'excédent sur les charges exceptionnelles et rappelle qu'à chaque vote du budget, cela est annoncé.

Concernant l'emprunt, il rappelle que les taux étaient très bas au moment de la souscription de l'emprunt et qu'il s'agissait à ce moment-là d'un choix assumé, vu les taux. Il relativise le montant de l'endettement qui est assumé et qui avait été prévu. Il explique que le risque serait d'être à 12 années d'endettement. Il rappelle que la situation financière de la commune est saine. Il rappelle également la légitimité de l'équipe municipale élue avec laquelle des décisions et des orientations seront prises.

Il évoque le montant important de l'investissement dans le précédent mandat soit 19 millions d'euros, car il s'agissait d'une volonté des élus d'autant que la commune disposait des moyens de faire ces investissements. Il annonce la présentation prochaine d'un P.P.I. qui doit rester prudent vu le contexte actuel.

Il ne souhaite pas une augmentation des taux communaux des impôts et souhaite une continuité de la bonne gestion des dépenses de fonctionnement.

Monsieur Nicolon souhaite préciser qu'en 2008 l'ancien maire avait une délégation d'1 million d'euros et non de 5 millions actuellement.

Monsieur le Maire répond que cette délégation lui était accordé uniquement pour les emprunts.

Monsieur Nicolon souhaitait préciser que le montant n'était pas le même.

Monsieur le Maire répond concernant les marchés que les seuils sont indiqués dans le décret et concernant les emprunts, qu'il faut se référer au Code Général des Collectivités Territoriales. Il indique que Monsieur Coudris précédent Maire avait la possibilité de faire des emprunts de plus d'1 million d'euros.

Monsieur Nicolon revient sur les propos de Monsieur le Maire concernant le manque de transmission de documents sous le mandat de 2008 et ne les comprend pas. Il rappelle qu'il y avait 11 Commissions sectorielles et des comités de pilotage et que Monsieur le Maire était invité à chaque fois avec des clissonnais qui participaient en tant qu'extra-municipaux. Il indique que la situation actuelle n'est pas comparable à celle de l'époque, puisqu'aujourd'hui il ne reste plus que 4 Commissions municipales. Il revendique un manque d'informations puisqu'il vient d'apprendre par d'autres élus d'autres communes que les lieux d'accueil enfant-parents ne seront peut-être plus de compétence intercommunale. Il indique n'avoir pas de nouvelles du Conseil municipal des enfants.

Monsieur le Maire explique que du fait de la crise sanitaire celui-ci ne s'est pas réuni. Il rappelle son invitation en 2019 à la participation à un comité de pilotage visant à imaginer Clisson dans 20 ans et au refus de participation. Il salue la volonté actuelle de l'équipe minoritaire de se raccrocher à cette étude prospective.

Monsieur Nicolon rappelle qu'à l'époque, il ne souhaitait pas y participer pour éviter toute confusion à l'approche des élections municipales avec ce qui pourrait s'apparenter à un programme politique. Il corrobore ses propos en indiquant que l'Agenda 21 a été arrêté en 2013 en vue des élections de 2014. Il répond à Monsieur le Maire que son équipe autant que lui participe aux Commissions et réunions actuelles.

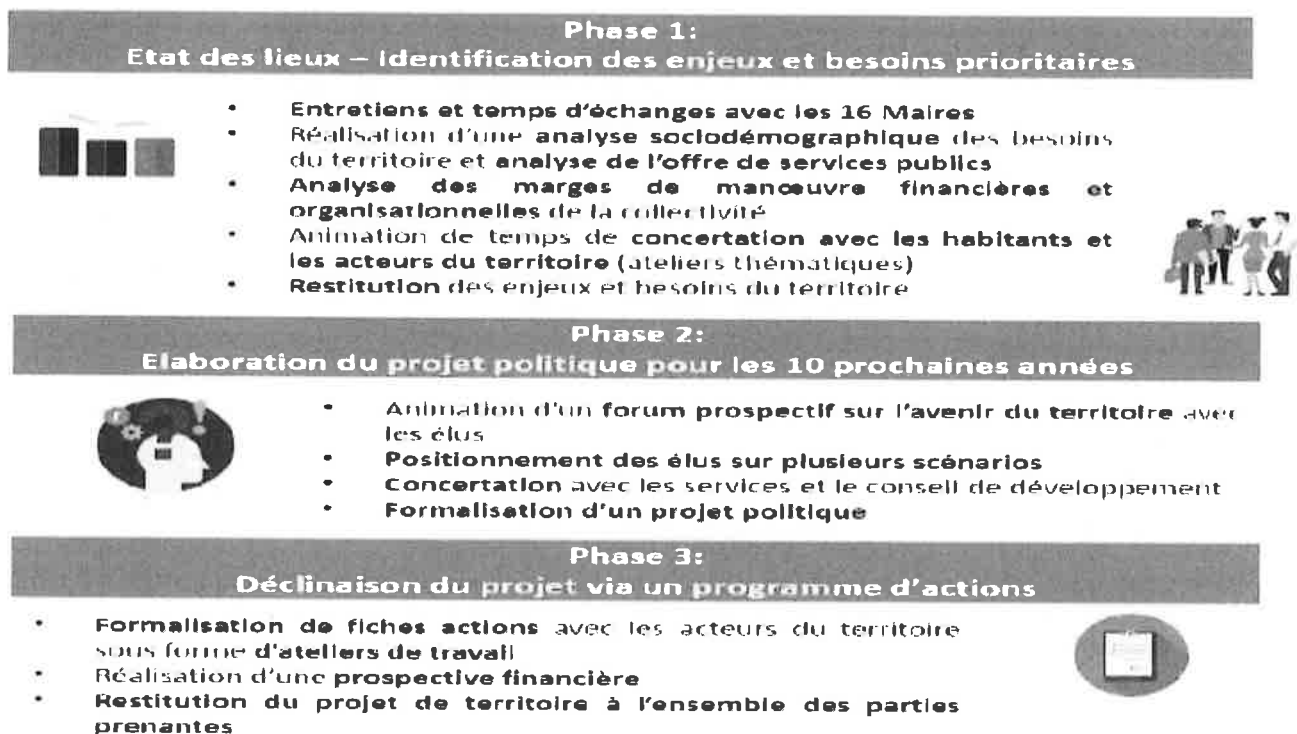
Monsieur Mignotte rappelle que le sujet de base est le rapport de la C.R.C. Il regrette la mauvaise interprétation de sa question et la repose : il demande les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de transparence quant à l'augmentation du coût de la salle festive.

Monsieur le Maire indique n'avoir pas retrouvé le mot « transparence » au sein du rapport.

* * *

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite faire une présentation sur le projet de territoire de la Communauté d'agglomération en cours d'élaboration. Présenté en Bureau des maires, il souhaite faire un point d'étape qui sera également fait au prochain Conseil communautaire. Il fait un rappel des différentes phases du projet :



Il indique que l'on est à la veille de la phase 3. Il indique qu'au cœur du projet de territoire, il y a un projet de développement durable communautaire avec des transitions fortes à mettre en œuvre et un socle à conforter en lien avec les politiques communales. Il indique que les thématiques à mettre en œuvre sont celles-ci :

- L'environnement pour devenir un territoire innovant qui se distingue par ses initiatives environnementales,
- L'habitat pour développer une offre immobilière variée, accessible à tous et orientée vers l'économie d'espace,
- L'économie pour piloter une transition économique qui assure une poursuite du développement du territoire et permette d'offrir une grande diversité d'emplois.

Il définit les thématiques qui existaient déjà mais qui sont à conforter :

- La solidarité pour offrir aux habitants un maillage performant de services pour les plus jeunes comme pour les plus âgés,
- Des équipements en développant une politique ambitieuse autour des équipements sportifs et culturels,
- La création d'une identité pour devenir un territoire au cadre de vie privilégié et à l'identité affirmée, construite autour du patrimoine et du vignoble.

Concernant l'environnement, il définit les axes de travail :

- Développer davantage les mobilités douces, orientées vers les déplacements quotidiens et les loisirs de proximité, ainsi plus globalement que les alternatives à la voiture individuelle,
- Soutenir, dans une logique de lutte contre le réchauffement climatique, les initiatives en matière d'énergie, publiques et privées, pour favoriser l'autonomie du territoire,
- Améliorer la qualité des eaux des rivières,
- Multiplier les initiatives en faveur de la biodiversité,
- Sensibiliser les habitants à développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement,
- Travailler sur l'ensemble du cycle des déchets pour réduire son impact sur l'environnement.

Il indique que cela renvoie au travail déjà en cours relatif au plan global de déplacement qui a été voté, relatif au plan local de l'habitat, au Plan Climat Air-Énergie Territorial.

Concernant l'habitat, il définit les axes de travail suivants :

- Maîtriser l'inflation immobilière et diversifier les formes d'habitat pour rester attractif pour toutes les tranches d'âge et toutes les catégories de population,
- Penser une politique de l'habitat sous le prisme de la transition énergétique et de l'économie d'espace.

Concernant l'économie, il présente les axes de travail suivants :

- Accompagner les évolutions de l'économie (télétravail, desserrement métropolitain...) par une offre foncière, immobilière et de services adaptés,
- Proposer aux porteurs de projet un accompagnement personnalisé et à taille humaine,
- Devenir un territoire d'accueil pour les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire,
- Maintenir la diversité du tissu économique, notamment en ce qui concerne l'industrie et l'artisanat, pour maintenir et renforcer la diversité des offres d'emplois sur le territoire,
- Soutenir les entreprises agricoles et viticoles dans leur développement et leur transition vers des pratiques plus durables,
- Ancrer la dynamique touristique du territoire, portée par le patrimoine, la nature, la viticulture, la présence d'événement et d'offres nouvelles de dimension importante.

Concernant les solidarités, il présente les axes de travail suivants :

- Offrir aux familles des services Petite-Enfance, Enfance, Jeunesse répondant à l'évolution de leurs attentes,
- Renforcer le lien intergénérationnel,
- Accompagner les aînés dans leur recherche de services.

Concernant les équipements, il présente les axes de travail suivants :

- Développer une politique sportive, éducative et ludique autour des équipements aquatiques du territoire,
- Déployer une offre culturelle autour du Quatrain,
- Faire rayonner les écoles de musique sur l'ensemble du territoire.

Concernant l'identité, il présente les axes de travail suivants :

- Construire une identité affirmée du territoire autour de son patrimoine matériel et immatériel riche et de son paysage viticole,
- Favoriser le commerce de produits issus de la viticulture, de l'agriculture ou de l'artisanat locaux en développant les commerces de proximité et les circuits courts,
- Travailler l'offre culturelle et de loisirs pour renforcer l'attractivité du territoire,
- Préserver et valoriser encore davantage le cadre de vie du territoire,
- Renforcer l'attractivité des centralités.

Il rappelle que ces axes de travail sont en lien avec les Opérations de Revitalisation du Territoire et donc concernent plusieurs communes et que ce projet sera voté par les conseillers communautaires.

Monsieur Mignotte est enthousiaste à l'idée de ce projet mais regrette que la partie économique soit « sabrée » et aurait souhaité ne pas accepter sur le territoire l'arrivée d'entreprises polluantes.

Monsieur le Maire répond que le projet est partagé par les 16 communes. Il demande d'attendre la fin de l'établissement de ce projet.

Madame Romi demande à quelle date se termine cet exercice.

Monsieur le Maire répond que cela sera certainement vu sur le Conseil communautaire de décembre.

* * *

DÉCISIONS

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** donne lecture des décisions prises depuis la dernière assemblée, en vertu des pouvoirs que lui a conférés le Conseil municipal.

* * *

Sans autres questions, Monsieur le Maire clôt la séance.

« Certifié conforme au registre »

Xavier Bonnet
Maire



**Décisions prises par le Maire,
Du 02 juillet 2021 au 16 septembre 2021
dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil municipal**

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous donne lecture des décisions prises dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée par délibération en date du 09 juillet 2020, d'une part,
Et, en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autre part.

N°	Objet de la décision
27-2021	<p>MARCHÉS PUBLICS DE SERVICE Entretien des locaux du groupe scolaire Jacques-Prévert</p> <p>Signature de l'avenant de transfert concernant le marché n° 24-2020 confié à la Société ATLANTIC PROPRETE ET CONSEILS de Saint-Herblain (44) :</p> <p>↳ <i>Relatif au transfert des droits et des obligations du marché public d'entretien des locaux du groupe scolaire Jacques-Prévert de la société ATLANTIC PROPRETE ET CONSEILS à la Société ESSI NACRE de Saint-Herblain (44).</i></p>
29-2021	<p>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX Restructuration et mise en accessibilité de l'hôtel de ville</p> <p>Signature de l'acte spécial n°2 au marché n°11-2018 pour le lot 1B 'VRD, gros œuvre, pierre de taille' attribué à la société BENAITEAU de Sèvremont (85) :</p> <p>↳ <i>La société BENAITEAU sous-traite à la société CARCHAPPE de Bouguenais (44) les travaux d'encadrement des poutrelles métalliques,</i></p> <p>↳ <i>Le montant maximum sous-traité est arrêté à la somme de 1 984,86 € HT.</i></p>
87-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux- Terrain communal sis rue du Docteur Boutin (parcelle AI 955 et pour partie de la parcelle AI 953)</p> <p>Signature d'une convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, de terrains (48m²) avec Monsieur Bureau de Clisson (44) :</p> <p>↳ <i>À compter du 18 mars 2021 pour une durée de 3 ans,</i></p> <p>↳ <i>Pour en disposer en tant que jardin familial,</i></p> <p>↳ <i>Pour un montant annuel de 120 €.</i></p>
88-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux-Local commercial du 36 rue des Halles à Clisson</p> <p>Signature d'un bail d'occupation précaire à intervenir avec Monsieur Birot, domicilié à Beaupreau en Mauges (49) :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ↔ Pour 3 ans à compter du 17 juin 2020 au 16 juin 2023, ↔ Moyennant le paiement d'une redevance d'occupation mensuelle de 700 € (dont le montant est révisable chaque année), à laquelle s'ajoutera un montant forfaitaire de 85 € correspondant aux charges mensuelles dites « récupérables » (eau, électricité).
89-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux - Gîtes de Plessard de Cugand</p> <p>Signature d'un bail d'occupation précaire à intervenir avec l'association « Vacances et Familles 44 » dont le siège est à Nantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Pour la location des 4 gîtes pour la période du 10 juillet 2021 au 21 août 2021, ↔ Moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 2 086,36 €, à laquelle s'ajoutera un montant forfaitaire des charges dites « récupérables » pour notamment l'électricité.
90-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux - Maison située au 10 rue du Docteur Boutin</p> <p>Signature d'un bail d'occupation précaire à intervenir avec Monsieur Ducros :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Pour la période du 20 juillet 2021 au 31 août 2021, ↔ Moyennant le paiement d'une redevance d'occupation mensuelle de 410,91 €, à laquelle s'ajoutera un montant forfaitaire de 15 € correspondant aux charges dites « récupérables » (entretien de la chaudière).
91-2021	<p>CONTENTIEUX Dossier BOUYER/Commune de Clisson</p> <p>Mission de défendre les intérêts de la ville, confiée à la SARL MRV AVOCATS de Nantes (44), dans l'affaire BOUYER/Commune de Clisson, à toutes les étapes de la procédure.</p>
92-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux - Immeuble communal - Appartement au 1^{er} étage du 38 rue des Halles à Clisson</p> <p>Signature d'un avenant au bail d'occupation précaire à intervenir avec Madame Charles et Monsieur Dan Rousseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Pour 1 an à compter du 01^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, ↔ Moyennant le paiement d'une redevance d'occupation mensuelle de 654 €, à laquelle s'ajoutera un montant forfaitaire des charges dites « récupérables » de 150 € (eau, chauffage et entretien de la chaudière).
93-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Bâtiments communaux</p> <p>Signature d'un contrat de vérification périodique d'un pont élévateur de véhicule avec charge, confié à la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION de Saint-Herblain (44):</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Pour un montant annuel de 440 € HT, ↔ Pour une durée de 12 mois, reconductible tacitement sans pouvoir excéder 3 ans.
94-2021	<p>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX Travaux de signalisation horizontale</p> <p>Signature de l'avenant n°2 au marché public n°01-2020 attribué à la société MARQUALIGNE de Gétigné (44) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Pour l'intégration de nouvelles lignes de prix au bordereau de prix unitaire, sans incidence financière sur le montant initial du marché (20 000 € HT).
95-2021	<p>MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES Plan Local d'Urbanisme</p> <p>Signature d'un marché n°2021-22 relatif à la révision générale du P.L.U. avec AUDDICE URBANISME VAL DE LOIRE de Saumur (49) :</p>

	<p>↪ Pour un montant de 74 210 € HT</p>
96-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Maintenance des progiciels de l'Etat Civil</p> <p>Signature d'un contrat de maintenance des progiciels confié à la société LOGITUD de Mulhouse (68) :</p> <p>↪ Pour un montant de 1 013 € HT pour 2 progiciels. ↪ Pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021, reconductible tacitement sans pouvoir excéder 3 ans.</p>
97-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Contrat de collaboration 'Assistance au recrutement'</p> <p>Signature d'un contrat de service confié au Cabinet conseil en ressources humaines AXONE de Nantes (44) :</p> <p>↪ Destiné au recrutement d'une personne au poste de Directeur Général des Services (F/H). ↪ Dont le montant des honoraires est fixé à 20 % de la rémunération annuelle brute du candidat retenu.</p>
98-2021	<p>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX Restructuration et mise en accessibilité de l'hôtel de ville</p> <p>Signature de l'avenant n° 1 au marché public n° 11-2018 pour le lot n°1B (VRD, gros œuvre, pierre de taille) attribué à la société BENAITEAU de Sèvremont (85) :</p> <p>↪ Pour une régulation de travaux, ↪ Maintenant le montant du marché initial à 45 766,03 € HT.</p>
100-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux-Cellule commerciale sise au 14 venelle de l'escarpe</p> <p>Signature d'un bail d'occupation précaire à intervenir avec la SARL MIMA STORE dont le siège social est à Clisson 44 :</p> <p>↪ Du 20 août 2021 au 19 août 2022, ↪ Moyennant le paiement d'une redevance d'occupation mensuelle de 670 €.</p>
101-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Biens communaux-Appartement dépendant d'un immeuble communal sis au 4 ruelle de la mairie</p> <p>Signature d'un avenant au bail d'occupation précaire à intervenir avec l'association S.I.A.O. 44 :</p> <p>↪ Du 1^{er} juillet 2021 au 18 avril 2022, ↪ Moyennant le paiement d'une redevance d'occupation mensuelle de 550 €, à laquelle s'ajoutera un montant forfaitaire des charges dites « récupérables » de 40 € par occupant (eau, taxe d'assainissement, gaz et électricité).</p>
102-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Centre Technique Municipal</p> <p>Signature d'un contrat d'entretien de la porte sectionnelle du Centre Technique Municipal confié à la société DEFI ANJOU VENDEE de La Séguinière (49) :</p> <p>↪ Pour un montant annuel de 279,43 € HT, ↪ Pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible tacitement sans pouvoir excéder 3 ans.</p>
103-2021	<p>CONTRATS - CONVENTIONS Galerie du minage</p> <p>Signature d'un contrat d'entretien du rideau isolé motorisé de la galerie du minage confié à la société DEFI ANJOU VENDEE de La Séguinière (49) :</p>

	<p>↔ <i>Pour un montant annuel de 134,24 € HT,</i> ↔ <i>Pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022, reconductible tacitement sans pouvoir excéder 3 ans.</i></p>
104-2021	<p><u>MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES</u> Groupe scolaire Jacques Prévert</p> <p>Signature d'un marché n°2021-01 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Jacques Prévert avec CERUR de Rennes (35) :</p> <p>↔ <i>Pour un montant de 57 425 € HT</i></p>
105-2021	<p><u>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</u> Eclairage public</p> <p>Signature de l'avenant n°2 au marché public n°13-2016 pour l'exploitation et la maintenance et la (re) construction partielle des installations d'éclairage, de signalisation lumineuse tricolore et d'éclairage sportif extérieur attribué à la société IN'ENERGIES sous l'établissement CITEOS INGENIERIE CENTRE de Tours (37) :</p> <p>↔ <i>Pour une prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2021.</i></p>
106-2021	<p><u>MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX</u> Hôtel de ville</p> <p>Modification de l'acte spécial n°1 au marché n°2021-11-01 relatif aux travaux de construction d'un plancher béton attribué à la société BENAITEAU de Sèvremont (85) :</p> <p>↔ <i>La société BENAITEAU sous-traite les prestations de travaux de dépose et de démolition sur l'existant à la société AZ DECONSTRUCTION de la Boissière-des-Landes (85),</i> ↔ <i>Le montant maximum sous-traité est modifié et arrêté à la somme de 7 625,12 € HT.</i></p>

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été conférés.

